



# → BIENVENUE

Ce service assure la prise en soin de toute personne présentant des *troubles psycho-comportementaux importants* au sein de son lieu de vie (à domicile ou en maison de retraite), avec des *troubles cognitifs associés*.

Votre proche, accueilli dans cette unité d'hospitalisation, est soigné par un personnel formé à une prise en soin spécifique et pluridisciplinaire, basée sur une approche individualisée. Celle-ci vise à améliorer le comportement avec l'objectif d'un retour sur le lieu de vie.

La prise en soin s'appuie sur un temps d'observation, d'évaluation, d'écoute et de mise en confiance personnalisée dans un environnement adapté et un climat relationnel apaisant.

Le soin vise le maintien et l'aide dans les capacités d'autonomie (toilette, habillage, repas, ...) en générant le moins d'anxiété possible.

La stabilité comportementale et une moindre souffrance morale favorisent un retour de la personne accueillie dans son lieu de vie, ou si besoin, permet de préparer un relais institutionnel.



JOINDRE L'ÉQUIPE SOIGNANTE 24H/24 7J/7  
UCC (poste infirmier/agent de nuit) : 05 58 90 55 39

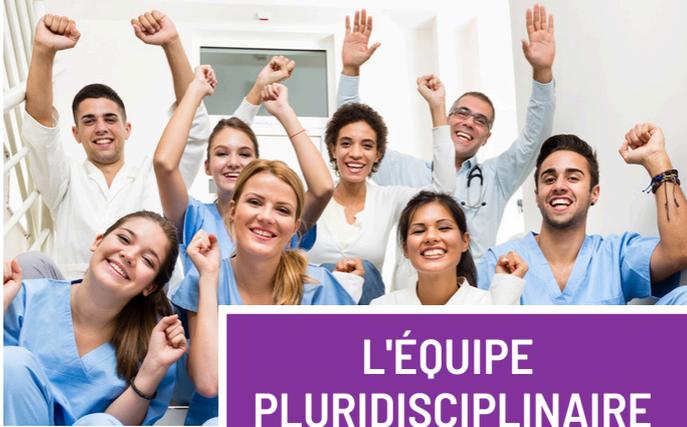
Dr Christophe CANO, chef de service, neurogériatre  
Dr Christine PAQUOT, gériatre

Secrétariat médical pour prise de rendez-vous  
avec les médecins : 05 58 91 49 59

Cadre de santé UCC : 05 58 91 49 80

Assistante sociale : 05 58 91 48 57  
Psychologue : 05 58 90 55 11

Bureau des admissions : 05 58 91 49 54



## L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est composée de :

- 2 médecins
- 2 médecins psychiatres à temps partiel
- 1 cadre de santé
- 1 assistante sociale
- 1 diététicienne, 1 psychologue, 1 psychomotricienne

intervenant sur prescriptions médicales.



### LE MÉDECIN, CADRE DE SANTÉ

identifiables à leur blouse entièrement blanche.



### LES INFIRMIER(E)S - LES KINÉS

identifiables à leur tunique au col blanc.



### LES AIDE-SOIGNANT(E)S

identifiables à leur tunique à col vert.



### LES AGENTS DE SERVICE HOSPITALIER

identifiables à leur tunique à col bleu.

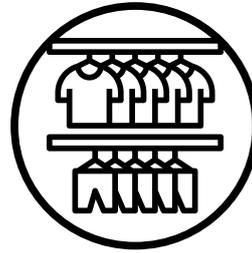


## LES VISITES



## OBJETS DE VALEUR

À l'entrée du patient dans le service, un inventaire de ses biens et de ses affaires personnelles est réalisé. Il lui est ensuite proposé de déposer ses biens auprès du régisseur. Il est vivement recommandé au patient de ne pas conserver argent, bijoux et valeurs sur lui ou dans sa chambre. En cas de perte ou de vol, la responsabilité de l'établissement ne saurait, alors, être engagée.



## LES AFFAIRES PERSONNELLES

Le patient entre avec :

- son nécessaire de toilette (savon, brosse à dent, dentifrice, brosse, peigne, lait de toilette, crème, eau de toilette, rasoir, mousse...)

- son vestiaire (privilégier pantalons, joggings ...) de préférence marqué à son nom

- des chaussures adaptées à la marche.

L'établissement fournit tout le linge domestique et de toilette.

Le vestiaire du patient est entretenu par son entourage. Prévoir un sac pour le linge sale. (en cas de difficulté, s'adresser à l'équipe soignante).

Les horaires de visite se situent entre 13 h 30 et 18 h 15, de préférence avec 2 visiteurs maximum.

Les visites ont lieu en chambre ou dans les petits salons.

L'équipe soignante veille au confort de l'ensemble des patients.

De ce fait, le lieu ou la durée des visites peuvent parfois être adaptées selon la situation du moment.

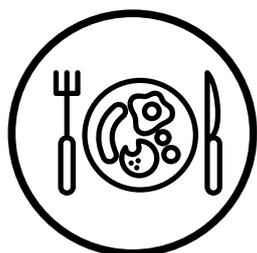


## LES CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES ET LES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES

Ils ont lieu sur le centre hospitalier.

Le patient y est accompagné par des ambulanciers.

Un proche pourra être sollicité pour accompagner la personne hospitalisée et limiter l'impact de cette situation potentiellement angoissante.



## LES REPAS

Petit déjeuner : à partir de 8 h

Déjeuner : 12 h 30

Gouter : 16 h

Dîner : 18 h 15

Les textures alimentaires et les régimes sont adaptés et prescrits par la diététicienne et/ou les médecins.

Les accompagnants peuvent prendre un repas avec le patient. Pour cela, il faut acheter un ticket repas au bureau d'accueil du Millières Lacroix et prévenir l'équipe soignante, 48 heures avant.

Du lundi au vendredi, le déjeuner peut être pris au restaurant du personnel.

Un distributeur de boissons et de friandises est installé dans le hall d'accueil du Millières Lacroix.



## L'ESPACE DÉTENTE

Dans le hall du Millières Lacroix, un salon visiteurs est mis à disposition des patients et de leurs familles. Il est équipé d'un distributeur de boissons et de friandises, de livres et de magazines.

À chaque étage, des salons équipés de téléviseurs sont à disposition des patients et des familles.

Des bancs à l'extérieur sont aussi à votre disposition.



## LES SOINS DE COIFFURE ET DE PÉDICURE

Le patient peut faire intervenir une coiffeuse à domicile de son choix dans le service en ayant informé au préalable le personnel de la date et de l'heure du rendez-vous.

Une pédicure intervient sur l'établissement une fois par mois.

Ses soins sont facturés au patient.



## LA TÉLÉVISION

La télévision est disponible gratuitement dans chaque chambre.



## LE TÉLÉPHONE

Les chambres du service ne sont pas équipées de téléphone individuel.

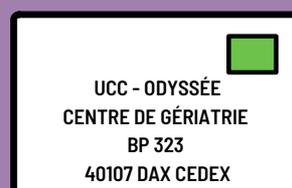
Du fait des troubles cognitifs, il est souhaitable que les patients n'aient pas de téléphone portable durant l'hospitalisation.

Si besoin, le personnel infirmier réceptionne les appels du proche référent.



## VOTRE COURRIER

Le patient peut expédier et recevoir du courrier du lundi au vendredi.





## DES ÉQUIPES SPÉCIALISÉES

Durant votre séjour, vous pouvez bénéficier de l'intervention de nos équipes pluridisciplinaires : équipe mobile en soins palliatifs, comité d'éthique ...



## LES FRAIS DE SÉJOUR

Les frais de séjour sont pris en charge à 80% par l'assurance maladie. Les 20% restants sont à la charge du patient ou de sa mutuelle selon les clauses du contrat.

Dans le cadre d'une affection de longue durée (ALD), l'assurance maladie rembourse la totalité des frais d'hospitalisation.

Selon les clauses du contrat du patient, sa mutuelle rembourse le forfait journalier et le régime particulier.



## LES AUTORISATIONS OU PERMISSIONS DE SORTIE TEMPORAIRE

Elles sont délivrées à la demande du patient et de son entourage sur avis médical et autorisation administrative. Les horaires de sortie et de retour se doivent d'être respectés.

En cas d'accident, la responsabilité du centre hospitalier ne peut être engagée.

## LA SORTIE

Elle est préparée en collaboration avec le patient, son entourage, l'équipe soignante, le médecin et l'assistante sociale.

La sortie s'effectue entre 11 heures et 14 heures 30.

Quand un transport sanitaire est nécessaire, le choix du prestataire revient au patient, sa commande est assurée par l'équipe.

Le patient sort muni d'ordonnances médicales (traitements, soins infirmiers, matériel médical...) et d'une fiche de liaison pour les professionnels intervenant à domicile.

Une lettre médicale de sortie est adressée au médecin traitant par voie postale.